



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier, Nathalie Houdayer, William Vigneaud.

Vendredi 15 février 2013

N° 490

Collectivités territoriales

Le seuil revient à 500 habitants pour les élections municipales

Après son rejet par le Sénat le 18 janvier 2013, le projet de loi sur les élections locales a fait l'objet d'un examen par la Commission des lois de l'Assemblée nationale. La discussion en séance publique est prévue à partir du 18 février.

Voici les mesures que conserve, modifie ou ajoute la Commission des lois :

- Le Conseil général devient Conseil départemental et les conseillers généraux, des conseillers départementaux (cette mesure fait consensus, y compris au Sénat).
- La Commission des lois conserve l'idée d'une élection, dans chaque canton, d'un binôme constitué d'une femme et d'un homme, avec redécoupage et baisse du nombre de cantons afin de conserver à peu près le même nombre de conseillers généraux (départementaux).
- La Commission des lois a ajouté deux mesures : d'une part un nombre impair de cantons dans chaque département pour favoriser l'émergence d'une majorité (soit dix-sept cantons en Mayenne, et donc trente-quatre élus, au lieu de trente-deux) ; d'autre part un minimum de quinze cantons dans les départements d'au moins 500 000 habitants (la Mayenne n'est pas concernée).
- Les Conseils généraux (départementaux) se renouvellent intégralement (et non plus par moitié tous les trois ans).

Élection des conseillers municipaux et intercommunaux

- Pour les élections municipales, importante surprise : la Commission des lois propose d'abaisser à 500 (contre 1 000 dans le projet gouvernemental) le seuil au-delà duquel les conseillers municipaux, et donc les conseillers communautaires, sont élus au scrutin proportionnel de liste. Rappelons que le scrutin de liste est paritaire (alternance d'une candidate femme et d'un candidat homme).
- Une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin (y compris dans les communes de moins de 500 habitants).
- La Commission des lois propose de réduire de deux le nombre de conseillers municipaux des communes de moins de 3 500 habitants.

Moins de 100 habitants.....	7
100 à 499 habitants	9
500 à 1 499 habitants	13
1 500 à 2 499 habitants	17
2 500 à 3 499 habitants	21
- Les conseillers intercommunaux représentant les communes de 1 000 habitants et plus au sein des organes communautaires sont élus en même temps et avec les mêmes listes de candidats que les conseillers municipaux (on peut s'étonner de voir la Commission des lois ne pas retenir ici le même seuil de 500 habitants).
- Les conseillers intercommunaux représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes communautaires sont les membres du Conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau établi à la date de la première élection des adjoints.

Calendrier électoral

- Les élections municipales et intercommunales sont prévues en 2014. Les élections cantonales (départementales) et régionales sont reportées en 2015.

Rappelons qu'il s'agit ici de propositions de la Commission des lois, mais elles n'engagent pas l'Assemblée nationale.

Économie

La création d'entreprises en 2012 : 95 % n'ont aucun salarié...

En 2012, on a enregistré la création de 550 000 entreprises en France, soit autant qu'en 2011. D'un côté, les créations d'entreprise individuelle sont en légère hausse (+ 2 %), portées par les demandes d'immatriculation d'auto-entreprise (+ 5 %). D'un autre côté, le nombre de créations de société diminue (- 4 %). Globalement, si l'on ne prend pas en compte les auto-entreprises, les créations d'entreprise sont en baisse (- 6 %).



On observe une baisse marquée dans les activités immobilières (- 11 %), financières et d'assurance (- 7 %), mais une nette augmentation dans l'information et la communication (+ 7 %) et dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (+ 6 %).

La majorité des entreprises créées (95 %) n'ont aucun salarié, ce qui est à rapprocher de la part élevée des auto-entrepreneurs (56 %) parmi les créateurs d'entreprise. Toutefois, même en excluant les auto-entrepreneurs, la part des entreprises employeuses reste faible (12 %).

Comme en 2011, l'âge moyen des créations d'entreprise individuelle est de 38 ans. La part des femmes continue d'augmenter pour atteindre 38 %, contre 34 % il y a dix ans.

Source : Olivier Filatriau et Véronique Batto, « En 2012, plus d'immatriculations d'auto-entreprises, moins de créations de société », *Insee Première* n° 1433 de janvier 2013.

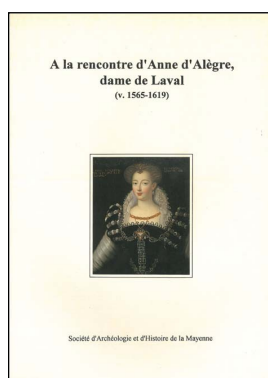
À vos agendas

Le 16 février, à 18 h, à Laval : Anne d'Alègre et les experts...

Le samedi 16 février, à 18 h, au musée des Sciences, à Laval, le service Patrimoine de la ville de Laval invite à venir suivre « l'enquête passionnante qui a mené à l'authentification de la sépulture d'Anne d'Alègre dans la chapelle du château en 1987 ». Analyses scientifiques et évocations historiques permettront de rappeler « le destin hors du commun de cette grande dame de la Renaissance, ancienne comtesse de Laval ».

Entrée gratuite.

Bibliographie : Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, « À la rencontre d'Anne d'Alègre, dame de Laval (v. 1565-1619), *La Mayenne : archéologie, histoire* – Supplément n° 2 (1992).



Écologie

Les arbres proches de l'asphyxie 70 % sont menacés par la sécheresse

Les deux tiers des arbres de la planète sont menacés de dépérissement : s'appuyant sur des études scientifiques, *Le Monde*, dans son édition du 24 novembre 2012, évoque une situation grave et un problème souvent sous-estimé lorsque sont abordées les thématiques de la déforestation ou de la pollution.

On a coutume de dire que la forêt amazonienne est le poumon de la Terre : grâce au processus de photosynthèse, les arbres absorbent une partie du CO₂ présent dans l'atmosphère et contribuent donc à la régulation de la pollution. Mais le constat à grande échelle ne peut se faire que si les arbres sont en pleine forme. C'est là que le bât blesse : une étude scientifique publiée dans *Nature* le 21 novembre 2012 affirme que 70 % des arbres observés seraient mal en point, proches de l'embolie.

Lorsqu'il s'agit des arbres, l'embolie se traduit par la multiplication de bulles d'air dans la sève et les vaisseaux dans laquelle elle coule. Elles surviennent suite à des carences en eau : lors de périodes de fortes chaleurs, la plante a tendance à « aspirer » plus intensément dans ses ramifications et à voir sa transpiration augmenter. Affaiblis, les arbres peuvent entrer en période de stress hydraulique et fermer leurs stomates, qui permettent d'échanger avec l'extérieur. Du même coup, le CO₂ n'est plus absorbé, la photosynthèse ne s'effectue plus et la plante meurt petit à petit par manque de « nourriture ».

Le plus inquiétant, c'est que le phénomène ne se produit pas seulement dans les régions au climat aride ou propices aux périodes de sécheresse, puisqu'il touche également les arbres des régions tempérées et tropicales, où les précipitations sont normalement suffisantes pour entretenir la santé de la végétation. Cela s'explique par la multiplication des périodes de sécheresse, y compris dans ces zones du globe plus arrosées. Le cycle du réchauffement climatique se met alors en marche : la pluie se fait plus rare, les plantes souffrent, elles n'absorbent plus autant de CO₂, alors la pollution gagne du terrain, ainsi que le réchauffement... Celui-ci n'a donc pas fini de nous révéler de mauvaises surprises : une nouvelle donne pour les scénarios climatiques.



« La question de l'annonce précoce du diagnostic [de la maladie d'Alzheimer] pose d'épineuses questions éthiques. Mais, même quand la maladie est là, trop de témoignages, encore, racontent des informations délivrées brutalement, maladroitement, au détour d'un entretien "technique". C'est une part délicate du rôle du soignant, non moins importante que ses connaissances médicales : l'attention et l'humanité nécessaires quand il lui faut être le porteur de mauvaises nouvelles ».

Dominique Quinio, « Les mots pour le dire » (commentaire), *La Croix* du 18 septembre 2012 (enquête : « Faut-il faire un diagnostic précoce de la maladie d'Alzheimer ? »).